

01/10/2020



# TOUS CORPS

# HORAIRES VARIABLES

Par courrier adressé à Monsieur le Ministre le 31 juillet le **SNAPATSI a demandé " la révision de la circulaire DGNP 17-1249 D du 20 avril 2017 pour augmenter le nombre de jours RCB. Nous demandons qu'il soit à minima fixé à 12 jours par an, à l'instar du dispositif existant dans le périmètre des préfectures. En plus d'améliorer le quotidien des agents, ceci augmenterait l'attractivité du périmètre de la Police Nationale."**

Lors du CTRPN du 1er octobre, l'administration a répondu au SNAPATSI que le dossier est en cours d'étude pour harmoniser avec le nombre de RCB accordés en préfectures. Et que cette disposition pourrait peut être permettre une augmentation de l'attractivité dans le périmètre de la Police Nationale.



**Le SNAPATSI à l'origine de la création des horaires variables en Police Nationale continue à défendre et à améliorer ce régime horaire inscrit dans l'APORTT.**

## BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20

Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

# LE SNAPATSI VOUS DEFEND !